



PAR COURRIEL

Québec, le 10 janvier 2024



N/Réf. : 2023-12146

**OBJET:** *Votre demande en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1)*

Monsieur,

Nous faisons suite à votre demande d'accès reçue le 2 juin 2023, visant à obtenir copie des documents suivants :

1. Tout document (rapport, analyse, etc.) détenu par le Ministère et faisant état du niveau de préparation du Québec (ou d'une région du Québec) à une éventuelle secousse sismique d'importance, que ce soit en ce qui a trait aux bâtiments et/ou aux infrastructures (routières, électriques, d'eau potable, etc.). Limiter les recherches aux 10 dernières années;
2. Tout document (rapport, analyse, etc.) détenu par le Ministère et faisant état du niveau de préparation du Québec (ou d'une région du Québec) à une tempête solaire ou éruption solaire d'importance, que ce soit en ce qui a trait aux bâtiments et/ou aux infrastructures (routières, électriques, d'eau potable, etc.). Limiter les recherches aux 10 dernières années.

**Pour le point 1**, le Sous-ministériat de la sécurité civile et de la sécurité incendie (SMSCSI) a repéré des documents visés par votre demande, lesquels nous vous transmettons. Vous remarquerez, sur certaines pages transmises, que nous avons masqué des renseignements personnels en application des articles 53, 54, 57 alinéa 2 et 59 de la Loi sur l'accès.

...2

Le SMSCSI a également repéré des documents destinés au ministre, lesquels ne peuvent vous être communiqués en vertu de l'article 34 de la Loi sur l'accès. Ces documents contiennent également des analyses, lesquelles ne peuvent être divulguées en application de l'article 39 de la Loi sur l'accès.

Le SMSCSI a repéré le document *La préparation aux situations d'urgence au Canada, 2014*. Ce document a été produit par Statistiques Canada. En vertu de l'article 13 de la Loi sur l'accès, nous vous invitons à le consulter au lien suivant :

<https://www150.statcan.gc.ca/n1/fr/pub/85-002-x/2015001/article/14234-fra.pdf?st=y1oRDBWn>

D'autres documents visés par le point 1 ont également été repérés par le SMSCSI. Toutefois, la propriété intellectuelle de ces derniers n'appartient pas au ministère de la Sécurité publique et, par conséquent, en vertu de l'article 48 de la Loi sur l'accès, nous vous invitons à vous adresser aux responsables de l'accès des organismes concernés :

*Impact potentiel des séismes de l'est de l'Amérique du Nord en fonction de leur magnitude*, Maurice Lamontagne, Ressources naturelles Canada.

*Les impacts des séismes sur les terrains au Québec*, Didier Perret, Ressources naturelles Canada.

*Comprendre les tremblements de terre au Québec*, Maurice Lamontagne, Commission géologique du Canada.

Ressources naturelles Canada  
M. Ami Najm  
Directeur de l'accès à l'information  
et de la protection des renseignements personnels  
580 rue Booth, 11e étage  
Ottawa, (Ontario) K1A 0E4  
Téléphone : 613-543-6406  
Télécopieur : 613-995-0693  
[atip-aiprp@nrcan-rncan.gc.ca](mailto:atip-aiprp@nrcan-rncan.gc.ca)

*Baie-Saint-Paul une population consciente des enjeux sismiques locaux*, par Jean-Daniel, directeur du génie service des Travaux publics, 24 novembre 2015.

Ville de Baie-Saint-Paul  
Monsieur Émilien Bouchard  
Greffier  
15, rue Forget  
Baie-Saint-Paul (Québec) G3Z 3G1  
Téléphone : 418-435-2205  
Télécopieur : 418-435-2688  
[greffe@baiesaintpaul.com](mailto:greffe@baiesaintpaul.com)

*Le risque sismique à Montréal*, Louise Bradette, directrice de la sécurité civile.

Ville de Montréal  
Bureau du vérificateur général  
Madame Michèle Galipeau  
Vérificatrice générale de la Ville de Montréal  
1550, rue Metcalfe #1201  
Montréal (Québec) H3A 3P1  
Téléphone : 514-872-2209  
Télécopieur : 514-872-6950  
[michele.galipeau@bvqmtl.ca](mailto:michele.galipeau@bvqmtl.ca)

*Comportement sismique des bâtiments-Observations & évolution des normes*, René Tinawi, ing.PhD. Professeur émérite, École Polytechnique de Montréal, Bureau d'assurance du Canada, 24 novembre 2015.

*Microzonage sismique dans la région de Montréal*, Luc Chouinard, Département de génie civile et mécanique appliquée, Université McGill.

Bureau d'assurance du Canada  
1981, avenue McGill College, bureau 620  
Montréal (Québec) H3A 2Y1  
Téléphone : 514-288-1563  
[cinfo@bac-quebec.qc.ca](mailto:cinfo@bac-quebec.qc.ca)

**Pour le point 2**, le SMSCSI n'a repéré aucun document. En application de l'article 1 de la Loi sur l'accès, nous sommes dans l'impossibilité de donner suite à cette portion de votre demande.

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès, nous vous informons que vous avez trente (30) jours à compter de ce jour pour exercer un recours en révision de cette décision. Vous trouverez, ci-joint, un avis vous informant de ce recours.

Veillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

La responsable de l'accès aux documents,



Nadine Léveillé

p. j. Articles de la loi et avis de recours en révision

## Chapitre A-2.1

### **Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels**

#### **CHAPITRE I APPLICATION ET INTERPRÉTATION**

**1.** La présente loi s'applique aux documents détenus par un organisme public dans l'exercice de ses fonctions, que leur conservation soit assurée par l'organisme public ou par un tiers.

Elle s'applique quelle que soit la forme de ces documents: écrite, graphique, sonore, visuelle, informatisée ou autre.

1982, c. 30, a. 1.

#### **CHAPITRE II ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS SECTION I DROIT D'ACCÈS**

**13.** Le droit d'accès à un document produit par un organisme public ou pour son compte et ayant fait l'objet d'une publication ou d'une diffusion s'exerce par consultation sur place pendant les heures habituelles de travail ou à distance ou par l'obtention d'informations suffisantes pour permettre au requérant de le consulter ou de se le procurer là où il est disponible.

De même, le droit d'accès à un document produit par un organisme public ou pour son compte et devant faire l'objet d'une publication ou d'une diffusion dans un délai n'excédant pas six mois de la demande d'accès, s'exerce par l'un ou plusieurs des moyens suivants:

1° la consultation sur place pendant les heures habituelles de travail ou à distance;

2° l'obtention d'informations suffisantes pour permettre au requérant de le consulter là où il est disponible ou de se le procurer lors de sa publication ou de sa diffusion;

3° le prêt du document, à moins que cela ne compromette sa publication ou sa diffusion.

Le présent article ne restreint pas le droit d'accès à un document diffusé conformément à l'article 16.1.

1982, c. 30, a. 13; 1990, c. 57, a. 5; 2001, c. 32, a. 83; 2006, c. 22, a. 7.

## SECTION II RESTRICTIONS AU DROIT D'ACCÈS

### § 5. — *Renseignements ayant des incidences sur les décisions administratives ou politiques*

**34.** Un document du bureau d'un membre de l'Assemblée nationale ou un document produit pour le compte de ce membre par les services de l'Assemblée n'est pas accessible à moins que le membre ne le juge opportun.

Il en est de même d'un document du cabinet du président de l'Assemblée, d'un membre de celle-ci visé dans le premier alinéa de l'article 124.1 de la Loi sur l'Assemblée nationale ([chapitre A-23.1](#)) ou d'un ministre visé dans l'article 11.5 de la Loi sur l'exécutif ([chapitre E-18](#)), ainsi que d'un document du cabinet ou du bureau d'un membre d'un organisme municipal ou scolaire.

1982, c. 30, a. 34; 1982, c. 62, a. 143; 1983, c. 55, a. 132; 1984, c. 47, a. 1.

**39.** Un organisme public peut refuser de communiquer une analyse produite à l'occasion d'une recommandation faite dans le cadre d'un processus décisionnel en cours, jusqu'à ce que la recommandation ait fait l'objet d'une décision ou, en l'absence de décision, qu'une période de cinq ans se soit écoulée depuis la date où l'analyse a été faite.

1982, c. 30, a. 39

### § 6. — *Renseignements ayant des incidences sur la vérification*

**48.** Lorsqu'il est saisi d'une demande qui, à son avis, relève davantage de la compétence d'un autre organisme public ou qui est relative à un document produit par un autre organisme public ou pour son compte, le responsable doit, dans le délai prévu par le premier alinéa de l'article 47, indiquer au requérant le nom de l'organisme compétent et celui du responsable de l'accès aux documents de cet organisme, et lui donner les renseignements prévus par l'article 45 ou par le deuxième alinéa de l'article 46, selon le cas. Lorsque la demande est écrite, ces indications doivent être communiquées par écrit.

1982, c. 30, a. 48.

## CHAPITRE III

### PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

#### SECTION I

##### CARACTÈRE CONFIDENTIEL DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

**53.** Les renseignements personnels sont confidentiels sauf dans les cas suivants:

1° la personne concernée par ces renseignements consent à leur divulgation; si cette personne est mineure, le consentement peut également être donné par le titulaire de l'autorité parentale;

2° ils portent sur un renseignement obtenu par un organisme public dans l'exercice d'une fonction juridictionnelle; ils demeurent cependant confidentiels si l'organisme les a obtenus alors qu'il siégeait à huis-clos ou s'ils sont visés par une ordonnance de non-divulgation, de non-publication ou de non-diffusion.

1982, c. 30, a. 53; 1985, c. 30, a. 3; 1989, c. 54, a. 150; 1990, c. 57, a. 11; 2006, c. 22, a. 29.

**54.** Dans un document, sont personnels les renseignements qui concernent une personne physique et permettent de l'identifier.

1982, c. 30, a. 54; 2006, c. 22, a. 110

**57.** Les renseignements personnels suivants ont un caractère public:

1° le nom, le titre, la fonction, la classification, le traitement, l'adresse et le numéro de téléphone du lieu de travail d'un membre d'un organisme public, de son conseil d'administration ou de son personnel de direction et, dans le cas d'un ministère, d'un sous-ministre, de ses adjoints et de son personnel d'encadrement;

2° le nom, le titre, la fonction, l'adresse et le numéro de téléphone du lieu de travail et la classification, y compris l'échelle de traitement rattachée à cette classification, d'un membre du personnel d'un organisme public;

3° un renseignement concernant une personne en sa qualité de partie à un contrat de services conclu avec un organisme public, ainsi que les conditions de ce contrat;

4° le nom et l'adresse d'une personne qui bénéficie d'un avantage économique conféré par un organisme public en vertu d'un pouvoir discrétionnaire et tout renseignement sur la nature de cet avantage;

5° le nom et l'adresse de l'établissement du titulaire d'un permis délivré par un organisme public et dont la détention est requise en vertu de la loi pour exercer une activité ou une profession ou pour exploiter un commerce.

Toutefois, les renseignements personnels prévus au premier alinéa n'ont pas un caractère public si leur divulgation est de nature à nuire ou à entraver le travail d'un organisme qui, en vertu de la loi, est chargé de prévenir, détecter ou réprimer le crime. De même, les renseignements personnels visés aux paragraphes 3° et 4° du premier alinéa n'ont pas un caractère public dans la mesure où la communication de cette information révélerait un renseignement dont la communication doit ou peut être refusée en vertu de la section II du chapitre II.

En outre, les renseignements personnels prévus au paragraphe 2° ne peuvent avoir pour effet de révéler le traitement d'un membre du personnel d'un organisme public.

1982, c. 30, a. 57; 1985, c. 30, a. 4; 1990, c. 57, a. 12; 1999, c. 40, a. 3; 2006, c. 22, a. 31.

**59.** Un organisme public ne peut communiquer un renseignement personnel sans le consentement de la personne concernée.

Toutefois, il peut communiquer un tel renseignement sans le consentement de cette personne, dans les cas et aux strictes conditions qui suivent:

1° au procureur de cet organisme si le renseignement est nécessaire aux fins d'une poursuite pour infraction à une loi que cet organisme est chargé d'appliquer, ou au Directeur des poursuites criminelles et pénales si le renseignement est nécessaire aux fins d'une poursuite pour infraction à une loi applicable au Québec;

2° au procureur de cet organisme, ou au procureur général lorsqu'il agit comme procureur de cet organisme, si le renseignement est nécessaire aux fins d'une procédure judiciaire autre qu'une procédure visée dans le paragraphe 1°;

3° à un organisme qui, en vertu de la loi, est chargé de prévenir, détecter ou réprimer le crime ou les infractions aux lois, si le renseignement est nécessaire aux fins d'une poursuite pour infraction à une loi applicable au Québec;

4° à une personne à qui cette communication doit être faite en raison d'une situation d'urgence mettant en danger la vie, la santé ou la sécurité de la personne concernée;

5° à une personne qui est autorisée par la Commission d'accès à l'information, conformément à l'article 125, à utiliser ce renseignement à des fins d'étude, de recherche ou de statistique;

6° (*paragraphe abrogé*);

7° (*paragraphe abrogé*);

8° à une personne ou à un organisme, conformément aux articles 61, 66, 67, 67.1, 67.2, 68 et 68.1;

9° à une personne impliquée dans un événement ayant fait l'objet d'un rapport par un corps de police ou par une personne ou un organisme agissant en application d'une loi qui exige un rapport de même nature, lorsqu'il s'agit d'un renseignement sur l'identité de toute autre personne qui a été impliquée dans cet événement, sauf s'il s'agit d'un témoin, d'un dénonciateur ou d'une personne dont la santé ou la sécurité serait susceptible d'être mise en péril par la communication d'un tel renseignement.

1982, c. 30, a. 59; 1983, c. 38, a. 55; 1984, c. 27, a. 1; 1985, c. 30, a. 5; 1987, c. 68, a. 5; 1990, c. 57, a. 13; 2006, c. 22, a. 32; 2005, c. 34, a. 37

## AVIS DE RECOURS EN RÉVISION

Avis de recours à la suite d'une décision rendue par le ministère de la Sécurité publique en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels.

### Révision par la Commission d'accès à l'information

**a) Pouvoir :** l'article 135 de la Loi prévoit qu'une personne dont la demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels peut demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. La demande de révision doit être faite par écrit; elle peut exposer brièvement les raisons pour lesquelles la décision devrait être révisée (art. 137).

L'adresse de la Commission d'accès à l'information est la suivante :

#### Québec

Bureau 2.36  
525, boul. René-Lévesque Est  
Québec (Québec) G1R 5S9  
Téléphone : 418 528-7741  
Télécopieur : 418 529-3102

#### Montréal

Bureau 900  
2045, rue Stanley  
Montréal (Québec) H3A 2V4  
Téléphone : 418 528-7741  
Télécopieur : 418 529-3102

**b) Motifs :** les motifs relatifs à la révision peuvent porter sur la décision, sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur les frais exigibles ou sur l'application de l'article 9 (notes personnelles inscrites sur un document, esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature qui ne sont pas considérés comme des documents d'un organisme public).

**c) Délais :** les demandes de révision doivent être adressées à la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé au responsable pour répondre à une demande (art. 135).

La Loi prévoit spécifiquement que la Commission d'accès à l'information peut, pour motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter le délai de 30 jours (art. 135).





## La Grande Secousse 2014 a fait vibrer tout le Québec!

Par Mylène Grenon

Plus de 150 000 citoyens se sont inscrits à *La Grande Secousse du Québec*, un exercice comportemental sur les tremblements de terre qui s'est déroulé le 16 octobre dernier à 10 h 16. L'Association de sécurité civile du Québec (ASCQ), qui a pris les commandes de cette deuxième édition de *La Grande Secousse* en sol québécois, a étendu la portée de l'événement à toute la province. Les Québécois se sont joints au mouvement mondial *The Great ShakeOut*, qui a réuni cette année plus de 25,2 millions participants provenant d'une cinquantaine de pays.

### Des participants provenant de divers milieux

Près de 75 000 élèves et membres du personnel de 50 écoles et commissions scolaires ont participé activement à l'exercice. Quatorze centres de la petite enfance étaient inscrits, pour une participation de près de 800 personnes. Plus de 10 000 employés municipaux de 29 municipalités, dont Québec, Montréal, Lévis, Saguenay, Terrebonne et Laval, ont aussi pris part à la Grande Secousse en vue de sensibiliser la population et le personnel. Près de 3 000 personnes travaillant au ministère de la Sécurité publique, au Centre de services partagés du Québec, au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, au ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, au ministère de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations et dans les agences de santé et des services sociaux ont répondu à l'appel. Tout comme les 400 participants du ministère des Ressources naturelles du Canada, de Sécurité publique Canada et des Forces canadiennes. Il ne faut pas oublier les 4000 participants dans la région de Charlevoix, région hôte de la première édition de *La Grande Secousse* au Québec.

L'exercice a pour but de mettre en pratique la technique à utiliser en cas de séisme : **se baisser**, pour ne pas être jeté au sol, **s'abriter** sous une table ou un meuble solide, et **s'agripper** solidement au meuble pour ne pas qu'il bouge pendant les secousses. Les participants sont invités à télécharger une bande audio sur laquelle on entend un effet sonore rappelant un séisme ainsi que les consignes pour mettre la technique correctement en pratique et à la diffuser pendant l'exercice. Tous les participants à travers le monde sont invités à réaliser l'activité au même moment afin de créer une conjoncture favorable pour discuter des tremblements de terre et de l'importance d'être bien préparé à faire face à un sinistre. L'événement se tient annuellement le 3<sup>e</sup> jeudi du mois d'octobre, en avant-midi.

Chaque année, plus de 450 séismes secouent le Québec. C'est pourquoi il est important d'être préparé à faire face à un tremblement de terre. Même si la plupart des séismes sont de faible magnitude, certains peuvent causer de lourds dommages. Des séismes d'importance peuvent survenir un peu partout sur le territoire québécois. Rappelons le tremblement de terre de 1988, d'une magnitude de 5,9 sur l'échelle de Richter, dont l'épicentre se situait dans la

région de Saguenay, soit à l'extérieur des trois zones sismiques reconnues au Québec : les régions de Charlevoix-Kamouraska, de l'ouest du Québec et du Bas-Saint-Laurent – Côte-Nord.

### **Promotion de l'événement**

L'ASCQ a travaillé en étroite collaboration avec plusieurs grandes villes du Québec afin de faire de *La Grande Secousse* du Québec 2014 un succès. Un lancement officiel du site Internet a eu lieu en septembre à Québec pour faire connaître l'exercice au grand public. Des publicités ont aussi été diffusées à la radio et des représentants de la Grande Secousse, dont le président de l'ASCQ M. Guy Dufour, ont accordé plusieurs entrevues pour promouvoir le projet. Le MSP a collaboré avec l'ASCQ à la promotion de l'événement auprès de ses partenaires. La couverture médiatique a été très bonne le jour J, permettant ainsi une sensibilisation de la population au risque sismique allant au-delà du nombre de participants inscrits. Des représentants de la région de Charlevoix ont aussi offert leur soutien pour la promotion de *La Grande Secousse 2014*, notons par exemple la participation active de M. Pierre Archambault du Centre d'interprétation des séismes de Charlevoix.

En plus de permettre l'inscription des participants, le site Internet de *La Grande Secousse* réunit une foule de renseignements pertinents sur la connaissance du risque sismique au Québec et réfère aussi les internautes vers d'autres sources d'information sur la façon de se préparer aux situations d'urgence. On y explique ce que doit contenir une trousse d'urgence ou encore comment sécuriser sa maison pour la rendre plus résiliente en cas de séisme. Le site suggère des activités connexes à réaliser le jour de l'exercice et donne accès à du matériel permettant de faire la promotion de l'événement.

### **Un peu d'histoire**

*The Great ShakeOut* est un mouvement qui a pris naissance en Californie. Des séismologues et des spécialistes en communication des risques ont organisé le premier exercice en 2008. Ils ont par la suite offert leur plate-forme Web et leur expertise pour l'organisation d'autres exercices un peu partout sur la planète. Au Québec, la première édition a été organisée par le Comité d'organisation des mesures d'urgence régionales (COMUR) de Charlevoix-Est qui a d'ailleurs reçu le mérite québécois de la sécurité civile pour ce projet. Plusieurs partenaires ont aussi collaboré afin de rendre possible la tenue d'une Grande Secousse au Québec, dont le MSP qui a travaillé à la francisation du matériel didactique rendu accessible par *The Great ShakeOut*, afin de faire rayonner *La Grande Secousse* au Québec, mais aussi dans le reste de la francophonie.

Information

Mylène Grenon, [REDACTED] poste [REDACTED] [\[REDACTED\]@msp.gouv.qc.ca](mailto:[REDACTED]@msp.gouv.qc.ca)

Résumé de la rencontre d'information du 27 août 2014 à 9 h

CONFÉRENCE TÉLÉPHONIQUE

## Présentation des participants

## Présentation du maître d'œuvre et des partenaires

### ASCQ :

---

#### Mission

La mission de l'ASCQ est de contribuer à renforcer la résilience de la société québécoise et assurer une plus grande sécurité.

Concrètement, l'association souhaite contribuer à :

- améliorer la connaissance des risques;
- réduire les risques et prévenir les sinistres;
- renforcer la capacité de réponse et de rétablissement dans les situations de sinistre.

#### Vision

L'Association de sécurité civile du Québec contribue à rendre la société québécoise plus résiliente face aux sinistres en favorisant l'intégration des principes de sécurité civile chez tous les acteurs du milieu.

#### Objectifs

Promouvoir les pratiques reconnues de la gestion des risques et de la sécurité civile et faciliter l'accès à des activités de formation, des séances d'information et de sensibilisation par la promotion de la recherche et le développement.

### BAC

---

Partenaire platine de l'événement :

#### Mission

Le BAC a pour mission de représenter les assureurs de dommages, tout en renforçant leur environnement professionnel en contribuant :

- au maintien des relations suivies avec le gouvernement, les consommateurs et toute autre partie concernée;
- en intervenant dans des dossiers réglementaires et législatifs et participe à l'élaboration de projets de loi;
- en faisant équipe avec le gouvernement et avec divers intervenants dans des initiatives de prévention;

Et dans le cas qui nous concerne plus spécifiquement :

- en colligeant et en diffusant de l'information spécialisée, dont des rapports et des statistiques;
- en informant le grand public, tant dans le quotidien qu'en situation de crise;
- en élaborant à des campagnes d'éducation et de sensibilisation à l'intention des consommateurs.

## **La MRC de CHARLEVOIX-EST :**

---

La région de Charlevoix a agi à titre de pionnier de l'événement au Québec en organisant la première édition de la grande secousse en français dans le monde. Beaucoup de travail a été accompli à ce moment permettant de voir le potentiel d'un tel exercice de concertation sur tout le Québec. Ceux qui étaient présents au colloque de la sécurité civile à Québec en février dernier ont pu constater la qualité du travail réalisé et la pertinence d'un tel événement. L'exercice charlevoisien a d'ailleurs remporté le Mérite québécois de la sécurité civile et incendie 2014.

Nous souhaitons, pour les années à venir, que la région de Charlevoix puisse jouer un rôle encore plus important dans la Grande Secousse en devenant un peu comme le chef-lieu en matière de séisme au Québec. Nous amorcerons des échanges avec la Californie dès les jours suivant le bilan de cette première édition.

## **POURQUOI UN TEL EXERCICE AU QUÉBEC?**

Au-delà de l'exercice, il s'agit d'une occasion pour mettre à l'avant-plan l'importance de la sensibilisation, la prévention et la préparation à de tels aléas.

Quand on pense séisme, on pense à la Californie, à Haïti, au Sud-Est asiatique, mais qu'en est-il du Québec?

### **3 grandes zones sismiques :**

- **La zone sismique de Charlevoix-Kamouraska**

Cette zone est la plus active du Québec. Elle longe le fleuve Saint-Laurent.

Le tremblement de terre de Charlevoix de 1663 est le plus fort à avoir été documenté au Québec. Sa magnitude est estimée à 7. Il a été ressenti jusqu'en Nouvelle-Angleterre et a causé de nombreux glissements de terrain, notamment le long du fleuve Saint-Laurent, aux Éboulements dans Charlevoix et le long des rivières Saint-Maurice, Shipshaw, Betsiamites, Pentecôte et Batiscan. Des cheminées ont été endommagées aussi loin qu'à Trois-Rivières et à Montréal.

Le tremblement de terre de 1925, d'une magnitude de 6,2, avec son épïcêtre près de Rivière-du-Loup, a été le plus fort enregistré au Québec au cours du XXe siècle. Il a été ressenti à plus de

1 000 km. Les dommages ont été importants dans la zone près de l'épicentre, de même qu'à Québec et à Shawinigan.

- **La zone sismique de l'ouest du Québec**

Cette zone comprend la vallée de l'Outaouais, la région comprise entre Montréal et le Témiscamingue ainsi que les régions des Laurentides et de l'est de l'Ontario. Les régions urbaines de Montréal, d'Ottawa-Gatineau et de Cornwall sont comprises dans cette zone.

Un tremblement de terre d'une magnitude de 5,0 est survenu le 25 juin 2010 près de Val-des-Bois et de Gracefield, en Outaouais. Quelques conséquences ont été signalées, telles que des pannes d'électricité, des glissements de terrain à Notre-Dame-de-la-Salette et à Mulgrave-et-Derry ainsi que des dommages constatés à l'approche d'un pont à Bowman.

- **La zone sismique du Bas-Saint-Laurent-Côte-Nord**

Cette troisième zone se situe dans l'estuaire du fleuve Saint-Laurent, entre la région de la Côte-Nord et celle du Bas-Saint-Laurent. Quoique plusieurs séismes aient été enregistrés et ressentis au fil des ans, aucun séisme majeur ne s'est produit dans cette zone.

- **Les autres régions**

Occasionnellement, des tremblements de terre peuvent avoir lieu ailleurs au Québec.

Ainsi, le tremblement de terre de magnitude 5,9 au Saguenay en 1988 a été le plus fort enregistré au cours des 50 dernières années dans l'est de l'Amérique du Nord. Il a eu des effets jusqu'à Montréal. Ce tremblement de terre a causé des dommages à des bâtiments, comme à l'ancien hôtel de ville de Montréal-Est. Ce tremblement de terre avait occasionné des dommages matériels et des pertes financières évalués à plusieurs millions de dollars.

La pointe extrême Nord-du-Québec (la péninsule de l'Ungava) est aussi reconnue comme une zone sismique. Un séisme de magnitude de 6,3 s'y est produit en 1989.

## **QUAND? :**

L'exercice de la Grande Secousse du Québec se tiendra à 10 h 16 le 16 octobre 2014. Peu importe l'endroit. Elle peut aussi être réalisée à un autre moment. **Les autres exercices auront lieu le troisième jeudi du mois d'octobre chaque année.**

## **OBJECTIF :**

L'objectif principal de la Grande Secousse du Québec est de préparer la population québécoise à faire face à un tremblement de terre majeur, mais aussi, et même surtout, se questionner sur notre état de préparation et sur les gestes simples que nous pouvons réaliser afin de prévenir ou limiter les dommages devant de tels

aléas. Cet exercice cadre parfaitement dans l'esprit de la nouvelle politique québécoise de la sécurité civile.

## QUI PARTICIPE?

Toute la population du Québec peut participer à la Grande Secousse, que ce soit une personne seule à la maison ou des travailleurs dans leur entreprise.

La plupart des gens appliqueront la technique « *se baisser, s'abriter et s'agripper* » en cas de tremblement de terre majeur, ce qui ne prend qu'une minute. Certaines organisations tiendront un exercice de plus grande ampleur qui pourrait durer une heure ou une journée.

## CE QUE NOUS SOUHAITONS DE LA PART DES VILLES POUR CETTE PREMIÈRE ÉDITION SUR TOUT LE QUÉBEC :

L'exercice a eu lieu dans Charlevoix l'an dernier et a été un succès sur toute la ligne, mais comme il s'agit d'une première sur le Québec, nous sommes conscients que l'activité suscite plusieurs interrogations et c'est dans cette perspective que nous avons voulu la rendre le plus simple possible afin d'avoir le plus grand nombre d'adhésions possibles. Une fois cette édition réalisée, chacune des villes et régions participantes pourra voir jusqu'à quel point elle peut utiliser la Grande Secousse pour sensibiliser la population aux différents aléas et les informer sur leur préparation.

En gros, nous souhaitons que vous, les villes, puissiez encourager la participation des citoyens, de vos employés, des écoles, des entreprises et de leurs partenaires à l'activité. Aidez l'équipe de la Grande Secousse à diffuser le plus possible la tenue de l'événement durant le compte à rebours jusqu'à l'événement du 16 octobre.

En bref :

- Stimuler la participation;
- S'inscrire sur le site web;
- Favoriser la diffusion de l'événement;
- Communiquer avec les commissions scolaires de votre territoire afin de les inviter à participer.

Pour cette première édition nationale, concentrons nos efforts sur la participation des écoles primaires à l'activité. Cette façon de faire nous permet de sensibiliser le citoyen responsable de demain, mais aussi les parents et la famille par extension.

La participation des villes aidera à stimuler la participation des milieux scolaires. Les milieux municipal et scolaire sont d'importants partenaires. Il peut s'agir d'une opportunité d'offrir des services-conseils ou faire valoir l'état de préparation d'une municipalité face aux situations d'exception qui pourraient survenir.

Le degré de participation d'une municipalité est à sa discrétion et selon ses capacités de mobilisation, ses effectifs et le temps mis à disposition. Il s'agit d'une première et l'équipe de la Grande Secousse ne souhaite pas surcharger l'activité. Démystifions d'abord et voyons comment la rendre la plus utile possible à nos organisations et pour la résilience de notre société.

À titre d'exemple, le Campus Notre-Dame-de-Foy va tenir l'activité le 16 octobre prochain avec son personnel. Toutefois, il tiendra à nouveau un exercice au printemps dans le cadre de nos exercices PMU avec l'ensemble des étudiants en poussant l'activité jusqu'à l'évacuation des édifices.

### **ÉLÉMENTS À DISPOSITION :**

Blogue alimenté hebdomadairement en plus de répondre rapidement aux différentes questions qui sont posées.

Une page Facebook liée avec le blogue où nous pouvons plus facilement interagir avec les gens.

Un site web contenant l'ensemble de l'information et des documents pertinents et nécessaires afin de tenir l'activité pour les différents types de participant. Le site web servant à enregistrer une participation.

Un compte Twitter lié à l'ensemble afin d'atteindre d'autres cibles dont les journalistes, une fois le compte à rebours amorcé.

Le site web contient une section FAQ, un guide du participant et beaucoup de documentation.

Des AFFICHES à imprimer permettant de diffuser l'information dans les édifices pour les employés ou dans les lieux publics afin de joindre les citoyens.

Une bande AUDIO (actuellement en actualisation) sera disponible pour tenir l'exercice. Elle pourra être téléchargée directement pour effectuer l'exercice personnellement, ou pour diffusion sur interphone pour la tenue de l'exercice dans une école ou une entreprise.

Un BANDEAU web peut aussi être téléchargé à partir du site pour intégrer sur le site des organisations participantes avec hyperlien permettant d'accéder à la page. Il s'agit d'un geste facile à réaliser et qui permet l'accès facile au site pour s'y inscrire tout en permettant d'indiquer la contribution d'une ville ou d'un organisme à l'événement.

Demandes de journaliste : Vous pouvez les référer à l'ASCQ à l'adresse [REDACTED] et au numéro de téléphone [REDACTED] ou profiter de l'occasion pour le référer aux services de communication de vos organisations.

### **CE QUI A ÉTÉ FAIT À CE JOUR :**

Appropriation des droits d'administration et d'utilisation.

Entente d'utilisation de l'activité Grande Secousse avec le Great ShakeOut de la Californie, propriétaire du Concept.

Adaptation des documents et les outils au Québec.

Travail actif à la mise à jour du site avec la Californie. Il se peut que certaines modifications demeurent à effectuer. La Grande Secousse du Québec n'a pas les autorisations nécessaires à la gestion du site internet et les demandes de modification et d'ajout doivent être effectuées par le gestionnaire du site en Californie.



Envoi de correspondances aux ministres de la Sécurité publique du Québec et du Canada pour sensibiliser à la tenue de l'activité

Échange avec le sous-ministre de la Sécurité publique du Québec pour voir comment aborder l'exercice en lien avec la politique québécoise de la sécurité civile.

Envoi de correspondances aux villes et MRC afin de les inviter à participer. Collaboration du MSP pour diffuser l'information

Invitation à la Fédération des commissions scolaires et à la Fédération des établissements d'enseignement privé

Invitation à l'ensemble des secrétariats généraux des commissions scolaires.

Confirmation de la participation des écoles primaires privées du Québec.

Confirmation de quelques commissions scolaires du Québec.

Certains partenaires, dont Ivahnoé, ont été sollicités.

#### **POUR LA SUITE :**

Un lancement de l'activité aura lieu le 9 septembre prochain. Le lancement aura lieu à la Ville de Québec, au bureau de la sécurité civile. Tout sera mis en œuvre pour assurer la plus grande couverture médiatique possible. Il y aura la présence politique de la MRC de Charlevoix qui a déjà tenu l'exercice, de la ville hôte et possible participation du MSP (à confirmer selon l'agenda).

Une demande a été déposée à la ministre Thériault afin qu'elle dépose une motion à l'Assemblée nationale afin d'inciter la participation du plus grand nombre à l'exercice pour une plus grande résilience de notre société.

Un représentant du Bureau d'assurance du Canada prendra aussi la parole et profitera de la situation pour présenter les résultats d'un sondage sur l'état de préparation de notre population devant un séisme.

Des experts sont à disposition pour répondre aux questions plus pointues sur les séismes.

Il y aura des entrevues qui seront réalisées à la radio et des messages seront diffusés sur plusieurs des régions du Québec à partir de la fin septembre. (Saguenay, Bas St-Laurent, Gatineau, Mauricie, Québec, Montréal, Estrie).

Des contacts ont été établis pour la télévision et des confirmations sont à venir.

Pour le jour de l'activité le 16 octobre, un événement médiatisé sera organisé. Un ou plusieurs dans différentes régions selon votre degré d'implication et les opportunités qui se présenteront. Comme le

lancement est à Québec, nous aimerions cibler l'ouest pour notre événement médiatisé. La participation de Montréal est actuellement à l'étude sans pour autant restreindre les événements médiatiques locaux.

Remerciement pour la contribution du Bureau d'assurance du Canada ainsi que la grande collaboration et le soutien du MSP, de la MRC de Charlevoix Est et du Centre d'études sismiques de Charlevoix.

**PROCHAINE RENCONTRE :**

Une rencontre de coordination aura lieu avant l'événement de lancement du 9 septembre et il y aura des contacts fréquents entre les participants et les organisateurs de façon à assurer la circulation d'information et le partage d'expérience.

10 h : FIN DE LA RENCONTRE

**OBJET : La Grande Secousse du Québec 2014****DESCRIPTION DU DOSSIER**

- *La Grande Secousse* est un exercice basé sur le modèle californien connu mondialement *The Great ShakeOut*. Cet exercice consiste à l'écoute d'une bande sonore qui comprend des consignes afin de mettre en pratique les trois comportements sécuritaires à adopter lors d'un tremblement de terre soit « Se baisser, s'abriter et s'agripper ». À l'automne 2013, le Québec s'est ainsi joint, pour la première fois, au mouvement international *The Great ShakeOut* et aux 25 millions de personnes un peu partout sur la planète qui font cet exercice au même moment chaque année.
- Afin de sensibiliser la population à l'aléa sismique et de la préparer à y faire face, le Comité d'organisation des mesures d'urgence régionales (COMUR) de Charlevoix-Est a réalisé, en 2013, l'exercice pratique *La Grande Secousse de Charlevoix*, en collaboration avec plusieurs partenaires, dont le ministère de la Sécurité publique (MSP). En 2014, l'Association de sécurité civile du Québec (ASCQ) a repris le flambeau pour donner à l'événement québécois une envergure nationale afin qu'un plus grand nombre de citoyens soient sensibilisés sur les bons comportements à adopter en cas de tremblement de terre. Le MSP a offert son soutien à l'ASCQ pour promouvoir *La Grande Secousse du Québec* auprès de ses partenaires gouvernementaux et des municipalités. *La Grande Secousse* a eu lieu le 16 octobre à 10 h 16.
- Le lancement officiel du site Internet *La Grande secousse du Québec 2014* s'est tenu le 9 septembre dernier à l'hôtel de Ville de Québec en présence des autorités municipales, du préfet de la MRC de Charlevoix-Est, de la directrice régionale de sécurité civile et de la sécurité incendie de la Capitale-Nationale, de la Chaudière-Appalaches et du Nunavik, d'un représentant du Bureau d'assurance du Canada (BAC) et du directeur du Centre d'interprétation des séismes de Charlevoix.

**ÉTAT D'AVANCEMENT DU DOSSIER**

- Au Québec, ce sont plus de 150 000 participants qui se sont inscrits afin de participer à l'un ou l'autre des exercices organisés un peu partout au Québec le 16 octobre dans le cadre de *La Grande Secousse*. À l'échelle de la planète, on compte plus de 25.2 millions de participants provenant de 50 pays différents, un nombre record pour l'association *The Great ShakeOut*.
- Plusieurs grandes villes du Québec ont pris part à *La Grande Secousse* et ont tenu des activités afin de sensibiliser leur population mais aussi leur personnel. En exemple, la Ville de Québec qui a organisé des exercices de tables avec ses bureaux d'arrondissements le jour de *La Grande Secousse* et la Ville de Lévis qui a fait la promotion de l'événement en installant des affiches dans ses installations en prévision de l'exercice.
- Certaines commissions scolaires ont participé au mouvement en inscrivant leurs écoles et en permettant l'organisation d'exercices le 16 octobre, c'est notamment le cas pour les commissions scolaires du Saguenay-Lac-Saint-Jean. D'autres organismes comme des Agences de la Santé et des Services Sociaux ont aussi organisé des exercices de tremblement de terre le 16 octobre dernier. Un exercice a été organisé pour les employés du MSP au 2525 boulevard Laurier Québec et d'autres exercices se sont tenus dans les bureaux des directions régionales.
- L'événement a reçu une bonne couverture médiatique, notons par exemple la participation de représentant de *La Grande Secousse du Québec* à l'émission *Salut Bonjour!* la veille de l'événement et la reprise dans les nouvelles lors du lancement officiel du site Internet et à la suite de l'exercice du 16 octobre.
- En plus de la promotion qui a été réalisée par le MSP, de la documentation et de l'information particulière ont été transmises aux directions régionales de sécurité civile et de sécurité incendie pour leur permettre de soutenir efficacement les municipalités pour l'organisation d'événements reliés à *La Grande Secousse*. La directrice régionale de sécurité civile et de la sécurité incendie de la Capitale-Nationale, de la Chaudière-Appalaches et du Nunavik a de plus participé à un événement médiatique à l'école Chabot et Oasis dans l'arrondissement Charlesbourg le 16 octobre en avant-midi afin de représenter l'équipe de *La Grande Secousse*. Les représentants de l'ACSIQ ont de leur côté participé à un événement du même genre à Montréal ou plus précisément à l'école primaire Katimavik-Hébert, dans l'arrondissement Saint-Laurent.

Gestionnaire responsable : **Éric Houde**  
 Téléphone : **418 646-6777**  
 Mise à jour : **2012-09-13**

Direction générale : **Sécurité civile et sécurité incendie**  
 Direction : **Opérations**  
 Service : **Formation et exercices**

# La Grande **secousse** du Québec

2018

*Guide de participation à la Grande Secousse du Québec  
« Baissez-vous, Abritez-vous et Agrippez-vous »*

## INTRODUCTION

Appuyée par le ministère de la Sécurité publique (MSP) et Great ShakeOut<sup>1</sup>, Californie, l'exercice de la Grande Secousse est né d'une initiative Charlevoisienne en 2013. Depuis 2014, l'Association de sécurité civile du Québec (ASCQ) est mandatée par le MSP pour déployer cet important exercice de sensibilisation partout au Québec.

### Qu'est-ce que l'exercice de la Grande Secousse ?

C'est pratiquer seul(e) ou collectivement, peu importe où on se trouve, une simulation en trois gestes simples - **se baisser, s'abriter sous un meuble solide et s'y agripper** - pour assurer sa sécurité en cas de séisme. Cet exercice permet également à tous de prendre conscience de leur niveau de préparation en cas de sinistre de toute nature. En passant de la théorie à la pratique, chaque personne qui participe à l'exercice de la Grande Secousse, sera en mesure de mieux réagir en cas de séisme et de reprendre plus rapidement le cours d'une vie normale.

### L'histoire sismique au Québec en bref

Il se produit plus de 400 tremblements de terre par année sur la côte Est du Canada. La plupart causent peu ou pas de dommages, mais la menace d'un tremblement de terre majeur dans notre province est bien réelle. Même si les risques de séisme varient selon les régions, le Québec est considéré comme une zone sismique à risque élevé par rapport au reste du Canada. Par exemple, le 5 février 1663, un séisme d'une magnitude de 7 sur l'échelle de Richter a fait trembler une bonne partie du territoire actuel du Québec et a été ressenti jusqu'à New York. Ce séisme dont l'épicentre se situait dans la région de Charlevoix-Kamouraska est le plus fort tremblement de terre connu au Québec. Récemment, le 22 mai 2017, un séisme d'une magnitude de 3 sur l'échelle de Richter a fait trembler Beauré, Stoneham, Sainte-Brigitte-de-Laval, Saint-Ferréol-les-Neiges. La Malbaie, quelques jours plus tard, a également subi des secousses sismiques. Le but n'est pas de s'affoler mais plutôt de connaître ces états de fait et de se mobiliser afin de savoir quoi faire avant, pendant et après un séisme.

En plus de participer à l'exercice « **Se baisser, s'abriter et s'agripper** », votre organisation est invitée à mettre en pratique certains éléments de son plan d'urgence : simuler une évacuation, réviser le plan d'urgence ou de continuité des activités, constituer une trousse d'urgence 72 heures, etc.

Cette année, toute la population du Québec est invitée à prendre part au plus grand exercice au monde de simulation de séisme! La Grande Secousse se déroulera le **18 octobre 2018 à 10h18**. Notez qu'il est possible de tenir l'exercice à un autre moment de la journée, convenant mieux à votre organisation.

---

<sup>1</sup> La Grande Secousse découle de l'exercice *ShakeOut* dont le premier événement s'est tenu le 13 novembre 2008 dans le sud de la Californie. Depuis, plusieurs états et pays se sont mobilisés à cet effet et utilisent la plateforme web développée par les instigateurs du premier ShakeOut afin d'assurer la promotion de l'exercice, les inscriptions au recensement mondial et la diffusion d'informations.

# INSCRIVEZ-VOUS !

Rendez-vous sur le site web de la Grande Secousse et [inscrivez-vous dès maintenant !](#) Soit en tant que *Nouveaux participants*, soit en tant que *Anciens participants*, dans la catégorie « Organisation, département ou organisme ».

## Comment se préparer ?

### AVANT l'exercice

1. [Inscrivez](#) officiellement votre organisation/département/organisme à la Grande Secousse du Québec sur le site web ;
2. Informez vos directeurs/responsables/employés sur la façon de faire l'exercice ([voir vidéo de simulation dans une classe](#)) ;
3. Invitez les familles de chacun (facultatif) à s'inscrire sur le site en tant que citoyens. Elles pourront être recensées parmi tous ceux qui participent au plus grand exercice de tremblement de terre jamais réalisé au Québec et être mieux informées sur la sécurité civile ;
4. [Téléchargez](#), à partir du site web, les affiches, les fichiers audios des bruitages réalistes et des consignes de sécurité à diffuser pendant l'exercice.

### PENDANT l'exercice

- A. Au moyen du système de sonorisation des lieux, ou du système d'alarme, ou encore en donnant verbalement les instructions (le signal, en cas de vrai tremblement de terre, étant le début du séisme lui-même)
  - Diffusez l'enregistrement audio ou annoncez verbalement le début de l'exercice et conseillez au personnel ou à vos membres de « se baisser, s'abriter et s'agripper ».
  - Comptez les secondes à voix haute pendant toute la durée du séisme, ce qui permet de focaliser l'attention des participants ainsi que d'évaluer la durée du séisme. Plus il sera long, plus les participants devront redoubler de prudence.
  - Une fois que les secousses ont cessé (ou quand le signal est donné), comptez jusqu'à 60. Proposez aux participants de regarder autour d'eux, pendant qu'ils sont encore abrités sous un bureau ou une table, et d'imaginer ce qui pourrait tomber, ce qui pourrait être endommagé et ce que vous pourriez poser comme action pour prévenir les incidents et être plus résilient.
- B. Vous manquez de temps ou il est impossible pour votre organisation ou département d'effectuer l'exercice physiquement ? Il est possible de tenir l'exercice à un autre moment de la journée, convenant mieux à votre organisation.

### APRÈS l'exercice (facultatif)

1. Faites un bilan dans les bureaux et services ainsi que lors de réunions du personnel. Demandez à être informé sur les réactions des participants, sur la façon dont l'exercice s'est déroulé et sur les éventuels sujets de préoccupation. Le but de cette rétroaction est d'améliorer le plan des mesures d'urgence.
2. Passez en revue le plan de mesures d'urgence de votre organisation pour les catastrophes naturelles et planifiez votre prochain exercice de séisme. Il est recommandé de mener un exercice par année dans chaque organisation, département ou entreprise (indépendamment et séparément de l'exercice d'évacuation en cas d'incendie).

3. Discutez de ce qui serait différent si c'était un véritable tremblement de terre. Faites un remue-méninge sur la façon dont les organisations peuvent répondre à certaines interrogations.
- Comment dirigerez-vous les responsables, les membres et le personnel pendant et immédiatement après le séisme ?
  - Les trousseaux d'urgence et le matériel de secours pour le personnel/les membres sont-ils à jour ?
  - Avez-vous les coordonnées locales des services d'urgence et les formulaires de renseignements personnels des participants ? Comment établirez-vous le contact avec les proches ou autres adultes responsables ?
  - Quel(s) type(s) de communication(s) y auraient-ils au sein de l'organisation, du département ou de l'entreprise ? (Y a-t-il un plan de communication ?)
  - Comment ferez-vous connaître votre situation (état de l'immeuble, blessés, personnes encore sur place) lors d'une intervention d'urgence ? Qui dirigera les opérations sur les lieux du sinistre ? Qui s'occupera de l'évacuation des personnes ? Qui supervisera l'organisation des premiers soins ?
  - Votre communauté dispose-t-elle d'un bureau local de gestion des urgences ? Si oui, avez-vous communiqué avec le responsable pour connaître le plan de la communauté ?
  - Si votre organisation/département se situe dans une région côtière, avez-vous envisagé la nécessité de planifier une évacuation vers une zone plus élevée ?
  - Identifiez l'autorité chargée de prendre des décisions et de communiquer les directives après un séisme ou tout autre sinistre.
  - Déterminez les services que pourra offrir le personnel à la suite d'un séisme, en particulier si le bâtiment demeure fermée pour une période indéterminée.
  - À quels autres désastres naturels ou situations d'urgence votre région peut-elle être sujette (inondations, feux de forêt, glissements de terrain, orages violents, etc.) ?
4. Invitez le personnel ou les membres à se préparer également à la maison en utilisant l'information disponible au <http://www.securitepublique.gouv.qc.ca/securite-civile/se-preparer-aux-sinistres.html>

### **Autres activités (facultatif)**

- Testez le plan de mesures d'urgence de votre école ;
- Impliquez les parents des élèves dans l'exercice ;
- Établissez un poste de commandement en cas de situation d'urgence ;
- Mettez en pratique les procédures de premiers soins.

## Outils clés en main pour un exercice attrayant

Affiches imprimables (disponibles sur le [site web de la Grande Secousse](#))



"Je participe !"  
[Couleur](#) (PDF)  
[Noir et blanc](#) (PDF)



"Joignez-vous"  
[Couleur](#) (PDF)  
[Noir et blanc](#) (PDF)



"Je sais quoi faire"  
[Couleur](#) (PDF)  
[Noir et blanc](#) (PDF)

### Bande sonore

Sur votre système interphone ou dans un bureau, utilisez les fichiers joints pour diriger l'exercice :

- [Audio - Narration avec effets sonores](#) (2.7 MB MP3)
- [Audio - effets sonores seulement](#) (1 MB MP3)

## Pour aller plus loin

### Une approche éducative et ludique

Consultez les sites web ci-dessous pour réaliser des activités pédagogiques :

- Communiquez avec nous pour organiser la visite d'un expert en sécurité civile !
- La Croix-Rouge canadienne et [leurs modules préparatoires](#)
- La [Sécurité publique du Québec](#) pour apprendre à réaliser [un plan familial d'urgence](#) par exemple.

### Préparer une trousse d'urgence pour vos locaux

La trousse d'urgence doit être mise en sûreté et facile d'accès (mais hors de portée d'enfants). Son contenu doit être vérifié, remplacé et renouvelé. Elle doit contenir les éléments suivants :

- Une radio à piles — piles de rechange ;
- Une lampe frontale ou de poche — piles de rechange ou lampe à manivelle ;
- Un briquet ou allumettes et chandelles ;
- Une trousse de premiers soins— antiseptiques, analgésiques, bandages adhésifs, compresses de gaze stériles, ciseaux, etc. ;
- Un sifflet — pour signaler votre présence aux secouristes ;
- Des masques anti-poussières — pour filtrer l'air contaminé ;
- Les traitements spécifiques de vos employés ou membres ayant des soins de santé particuliers ;



- Dans une enveloppe
  - Une fiche d'appel de vos employés ou membres avec indication des particularités médicales si nécessaires (exemples : allergies, traitement spécifique ...)
  - Un plan d'évacuation des lieux
  - Les fiches de conduites à tenir suivant le plan de mesure d'urgence de votre organisation pour l'évacuation, le confinement et la fin du confinement.

Munissez-vous également d'une trousse d'urgence chez vous afin de vous permettre en cas de sinistre d'être autonome pendant 72H. Pour plus d'informations, consultez les pages suivantes :

- <http://www.securitepublique.gouv.qc.ca/securite-civile/se-preparer-aux-sinistres/plan-familial/trousse-urgence.html>
- [http://www.croixrouge.ca/crc/documentsfr/What-We-Do/Emergencies-and-Disasters-CDN/Home-and-Family/DM\\_get\\_a\\_kit\\_FR.pdf](http://www.croixrouge.ca/crc/documentsfr/What-We-Do/Emergencies-and-Disasters-CDN/Home-and-Family/DM_get_a_kit_FR.pdf)

La trousse d'urgence 72H de la Croix-Rouge (d'autres types de trousse sont également disponibles ou vous pouvez en constituer une vous-même)



## Concours et nouvelles de la Grande Secousse

Des prix seront tirés lors de l'exercice de la Grande Secousse du Québec. En tant que participants inscrits au site web [www.grandesecousse.org](http://www.grandesecousse.org), vous avez la possibilité de gagner l'un d'eux. De plus, vous recevrez des nouvelles et comptes à rebours avant le grand jour.

## CONCLUSION

Il est essentiel de se préparer à ce qui est le moins fréquent mais qui peut avoir des conséquences graves. C'est pourquoi il faut apprendre les gestes qui sauvent en cas de séisme. Participer à la Grande Secousse du Québec en est l'occasion !



La Grande  
**secousse**  
du Québec

**Baissez-vous! Abritez-vous! Agrippez-vous!**

Sachez quoi faire lors d'un séisme...

 Bureau d'assurance  
du Canada

 ASCQ  
Association des Secours  
du Québec  
www.ascq.org

Inscrivez-vous: [www.grandeseccousse.org](http://www.grandeseccousse.org)

Vous avez des questions ? Écrivez-nous à : [info@grandeseccousse.org](mailto:info@grandeseccousse.org)

L'Équipe de la Grande Secousse au Québec

## Annexe

### Pour en savoir plus...

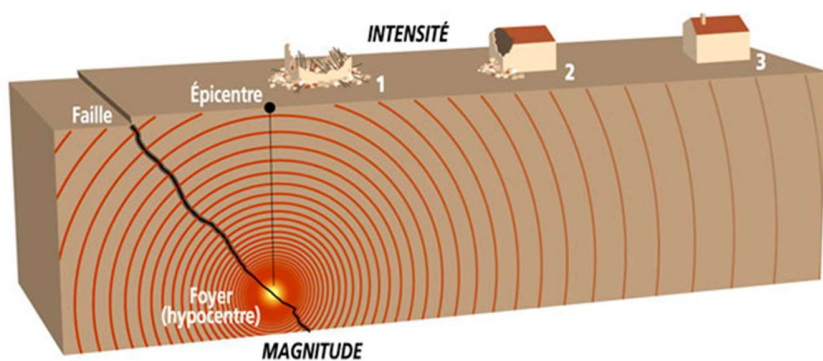
#### Qu'est-ce que le risque sismique ?

##### Définitions

**Séisme** ou **tremblement de terre** : c'est un déplacement brutal de la roche. Son déplacement se représente par une faille, lieu où deux blocs rocheux coulissent l'un sur l'autre. Ce mouvement se traduit par une vibration du sol. On le perçoit comme une secousse. C'est un phénomène non prévisible, d'où sa dangerosité.

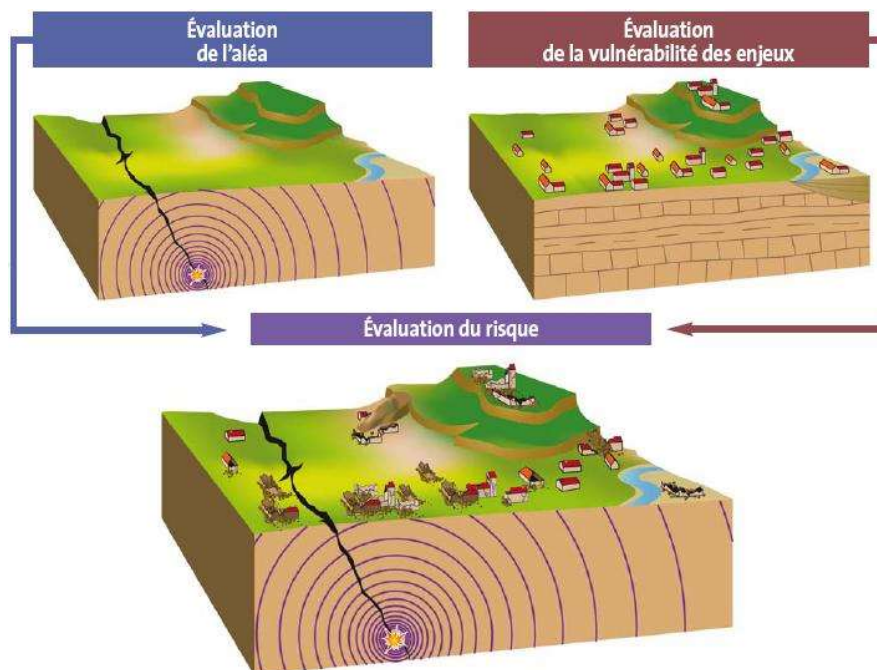
Il se caractérise par son foyer (hypocentre), sa magnitude et son intensité.

L'hypocentre se situe dans la croûte terrestre. Sa projection à la surface de la terre est appelée épicentre.



Source : Ministère français du Logement

**Risque** : c'est le croisement entre un aléa et la vulnérabilité des enjeux sur le territoire (de personnes, de biens matériels stratégiques).



Le risque est le croisement entre l'aléa d'une part, et les enjeux et leur vulnérabilité d'autre part.

Source : site [http://www.planseisme.fr/IMG/jpg/risque\\_sismique.jpg](http://www.planseisme.fr/IMG/jpg/risque_sismique.jpg)

## Conséquences induites par un séisme

Les secousses ont pour conséquences la chute d'objets, l'effondrement de murs, des vitres brisées, des incendies. Elles mettent en péril la vie d'autrui. Plus on est proche de l'épicentre plus les dommages sont importants, en règle générale.

### Listes des principaux effets d'un séisme :

Source : Ville Montréal → Portail de Sécurité civile → Section Les Risques à Montréal → Tremblement de terre

#### **Liquéfaction**

Les sols lorsqu'ils sont imbibés d'eau, peuvent amorcer un phénomène de liquéfaction lors de tremblement de terre.

#### **Glissement de terrain**

Se produit lorsqu'une masse de sols se déplace vers le bas d'une pente et est fréquent suite à un tremblement de terre.

#### **Chute de blocs ou débris**

La fragilisation des infrastructures peut entraîner la chute de blocs et de débris qui peuvent causer des accidents importants et affecter la sécurité des citoyens.

#### **Accidents industriels majeurs**

Les mouvements de sol peuvent créer des bris importants sur les installations à risque, libérant des substances chimiques ou créant des incendies majeurs. (Exemple : rupture de barrage)

## Tsunami

C'est une série de vagues imposantes qui sont souvent induites par l'onde de choc d'un tremblement de terre sous-marin ou autres phénomènes. Lorsque les vagues approchent du rivage et que l'épaisseur de l'eau diminue, leurs hauteurs augmentent. Elles peuvent survenir sans avertissement et causer des inondations et des dommages importants sur les côtes.

### Impact sur la population et les infrastructures

- Dommages aux bâtiments et aux infrastructures (ponts, tunnels, ligne électrique, etc.)
- Chute de débris pouvant blesser les personnes à proximité
- Sectionnement du réseau routier en raison de l'encombrement de débris
- Bris de canalisations sous-terraines

## Comment mesure-t-on un tremblement de terre

Grâce à l'échelle de Richter, on peut mesurer un tremblement de terre par sa force (ou magnitude), à laquelle on associe des effets ou conséquences.

Magnitude	Effets ou conséquences
1	Secousse imperceptible
2	Secousse ressentie par les personnes en repos
3	Seuil où la secousse devient sensible pour la majorité des personnes
4	Secousse sensible, mais pas de dégâts
5	Secousse fortement ressentie, dommages mineurs près de l'épicentre
6	Dégâts à l'épicentre dont l'ampleur dépend de la qualité des constructions
7	Importants dégâts à l'épicentre
8	Dégâts majeurs à l'épicentre et sur plusieurs centaines de km
9	Destruction totale à l'épicentre et voire sur plusieurs milliers de km

## Rappels et quelques faits marquants au Québec

Les régions québécoises où il y a plus de risque de se produire des tremblements de terre sont : Charlevoix, l'Outaouais, les Laurentides, le Bas-Saint-Laurent (Kamouraska), une zone sous le fleuve Saint-Laurent, près de Sept-Îles, et la péninsule d'Ungava.

Pour en apprendre davantage sur les secousses sismiques répertoriées par Ressources naturelles Canada : <http://www.seismescanada.rncan.gc.ca/zones/index-fr.php>

Le Québec a connu un tremblement de terre majeur en 1663. Il a atteint une **magnitude de 7** sur l'échelle de Richter, causant des dommages importants.

Le 25 novembre 1988, à 18 h 46, un tremblement de terre de **magnitude 5,9** sur l'échelle de Richter a secoué les régions de Saguenay, Québec, Charlevoix et la Mauricie. Il a été ressenti dans tout le Québec.

**NOTES :**

---



# Procédure COG

Centre des opérations gouvernementales

Surveiller. Informer. Alerter.

## Alerte au MTQ lors de séismes de magnitude 4 et plus

### 1.0 Objectif

Envoi d'une alerte à un Centre intégré de la gestion de la circulation (CIGC) du ministère des Transports du Québec (MTQ) lors d'un séisme d'une magnitude **égale ou supérieure à 4 sur l'échelle de Richter** et dont l'épicentre est situé au Québec ou près des frontières de la province.

Prendre note que l'information peut-être différente entre les sources d'information, n'hésitez pas à demander un avis au ROC et ensuite la confirmation au DO lorsqu'on a un événement près de 4 sur l'échelle de Richter situé au Québec.

### 2.0 Mode d'opération

Au moment de la réception d'une information quant au séisme (courriel, GéoPortail, médias, appel téléphonique, etc.), l'opérateur doit :

- Transmettre, par téléphone, les informations préliminaires pertinentes au CIGC concerné selon la région où a eu lieu le séisme (vous référer à la section **4.0**) Ensuite, envoyer ces informations au CIGC par courriel. Les informations pertinentes à transmettre au CIGC sont :

- la magnitude sur l'échelle de Richter;
- la localisation de l'épicentre en longitude et latitude (degrés, minutes);
- la localisation par rapport à une municipalité ou une ville;
- la date et l'heure locales du séisme.

- Valider les informations reçues auprès de l'Observatoire de la Commission géologique du Canada (CGC) au [REDACTED]. Informer le CIGC s'il y a un changement significatif de l'information.

- Aviser le DO, le DR concerné et le groupe ROC.

- Débuter la rédaction d'un rapport d'évènement. Utiliser le gabarit Tremblement de terre. [Gabarits des rapports d'évènement](#)

### 3.0 Informations

Les sites Internet suivants fournissent des informations pertinentes et validées sur les séismes :

- Ressources naturelles Canada : <http://www.seismescanada.rncan.gc.ca/index-fra.php>
- United States Geological Survey (USGS) : <http://earthquake.usgs.gov/earthquakes/map/>
- U.S. Tsunami Warning System : <https://tsunami.gov/>

### 4.0 Territoire couvert par chaque Centre intégré de la gestion de la circulation (CIGC)

#### **CIGC de Montréal –** [REDACTED]

Montérégie  
Île de Montréal  
Laval – Mille-Îles

#### **CIGC de Québec –** [REDACTED]

Bureau de la coordination du Nord-du-Québec  
Chibougamau  
Côte-Nord  
Bas-Saint-Laurent  
Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine  
Chaudière-Appalaches  
Capitale-Nationale  
Saguenay – Lac-Saint-Jean

#### **CIGC de Gatineau –** [REDACTED]

Outaouais  
Abitibi-Témiscamingue  
Laurentides – Lanaudière

#### **CIGC de Trois-Rivières –** [REDACTED]

Mauricie  
Centre-du-Québec  
Estrie



## NOTE AU SOUS-MINISTRE

<b>Expéditeur :</b>	Guy Laroche, sous-ministre associé	<b>Date :</b>	
<b>Objectif :</b>	Pour approbation	<b>Référence :</b>	
<b>Objet :</b>	Activités de communications pour La Grande Secousse du Québec 2014		

### ÉTAT DE SITUATION

- Le Québec compte trois grandes zones sismiques : Charlevoix-Kamouraska, Bas-Saint-Laurent-Côte-Nord et l'Ouest du Québec. Chaque année, ce sont plus de 450 séismes qui secouent la province. La région de Charlevoix est toutefois la zone sismique la plus active. Afin de sensibiliser la population au risque et de la préparer à y faire face, le Comité d'organisation des mesures d'urgence régionales (COMUR) de Charlevoix-Est a réalisé, en 2013, l'exercice pratique La Grande secousse de Charlevoix, en collaboration avec plusieurs partenaires, dont le ministère de la Sécurité publique (MSP).
- La Grande Secousse est basée sur le modèle californien connu mondialement *ShakeOut*. Cet exercice consiste à l'écoute d'une bande sonore qui comprend des consignes afin d'effectuer les trois comportements sécuritaires à adopter lors d'un tremblement de terre soit se baisser, s'abriter et s'agripper. À l'automne 2013, le Québec s'est ainsi joint, pour la première fois, au mouvement international *ShakeOut* et aux 25 millions de personnes un peu partout sur la planète qui font cet exercice au même moment chaque année.
- Un site Internet *Grandesecousse.org* est également en ligne afin d'améliorer les connaissances des citoyens sur ce risque naturel, de faire la promotion de l'événement et d'inciter les citoyens à s'inscrire et à participer à l'exercice. Le contenu du site Internet américain a été traduit et adapté par le MSP en 2013. Cette collaboration entre le MSP et *ShakeOut* a d'ailleurs permis de rendre disponible toute une gamme de documents de sensibilisation en français qui seront être réutilisés dans toute la francophonie. Il s'agissait de la première édition francophone de cet événement d'envergure internationale.
- Le lancement officiel du site Internet La Grande secousse du Québec 2014 a eu lieu le 9 septembre dernier à l'hôtel de Ville de Québec en présence des autorités municipales, du préfet de la MRC de Charlevoix-Est, de la directrice régionale de la sécurité civile et de la sécurité incendie de la Capitale-Nationale, de la Chaudière-Appalaches et du Nunavik, d'un représentant du Bureau d'assurance du Canada (BAC) et du coordonnateur du Centre d'interprétation des séismes de Charlevoix.
- En 2014, l'Association de sécurité civile du Québec (ASCQ) a repris le flambeau pour donner à l'événement québécois une envergure nationale afin qu'un plus grand nombre de citoyens soit davantage sensibilisé sur les bons comportements à adopter en cas de tremblement de terre. Le MSP offre son soutien à l'ASCQ afin de promouvoir La Grande secousse auprès des municipalités et de ses partenaires gouvernementaux. La Grande secousse du Québec aura lieu le 16 octobre à 10 h 16.

### ANALYSE ET COMMENTAIRES

- L'analyse de l'historique des séismes au Québec démontre qu'une méconnaissance du risque et des bons comportements à adopter peut avoir des répercussions économiques et psychosociales. Une meilleure préparation peut diminuer les conséquences néfastes de ces sinistres.
- La Grande secousse du Québec constitue un événement privilégié pour communiquer des comportements à adopter face à un risque qui demeure imprévisible. Il permet aussi aux citoyens de prendre conscience de leur niveau de préparation en cas de sinistre de toute nature. Déjà plus de 55 000 participants sont inscrits pour La Grande Secousse du Québec 2014 et notamment les villes de Montréal, Québec, Lévis, Saguenay et Terrebonne se sont engagées à participer et à promouvoir l'événement.
- La promotion de l'exercice La Grande Secousse du Québec auprès du personnel du MSP et de ses partenaires ne comporte aucun coût et est un moyen novateur de permettre à ce dernier d'assurer son leadership gouvernemental en matière de sécurité civile et de contribuer au développement d'une culture de sécurité civile au Québec. Pour ce faire, des activités de communications publiques et de communications internes sont proposées (voir annexe 1).

### IMPACTS

- La promotion de l'exercice La Grande Secousse auprès des employés du MSP, de ses partenaires et de la population québécoise ne comporte aucune implication financière et permettrait de faire connaître davantage les mesures à prendre lors d'un séisme et contribuerait par le fait même au rayonnement du MSP en tant que leader gouvernemental en matière de sécurité civile au Québec.

### CONSULTATIONS

- La Direction des communications (DCOM) et la Direction générale des services à la gestion (DGSG).

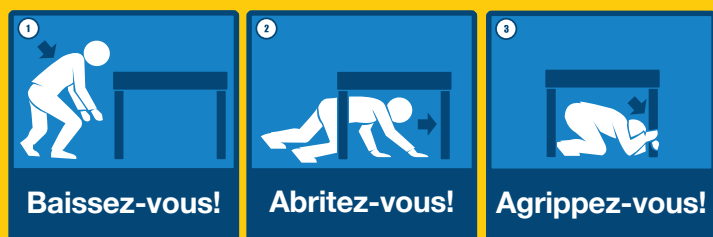
### RECOMMANDATION

- Approuver les différentes activités de communications proposées dans le cadre de l'exercice La Grande secousse du Québec, édition 2014.

Préparée par : Marie-Ève Bilodeau  
Approuvée par : Éric Houde  
Approuvée par :



# La Grande Secousse : Je sais quoi faire.



**16 octobre 10 h 16**

La Grande  
**secousse**  
du Québec

Inscrivez-vous : [GrandeSecousse.org/quebec](http://GrandeSecousse.org/quebec)